

Chère assurée, cher assuré,

Quelques informations pratiques pour clore l'année scolaire 2021-2022.

Dans l'optique de sécuriser les investissements et donc les engagements de la Fondation, les membres du Conseil poursuivent leurs recherches d'un nouveau bien immobilier, tâche ardue en particulier sur Genève et l'Arc Lémanique (un immeuble résidentiel locatif genevois fut en ligne de mire au mois d'avril). La demande est élevée et peu d'objets répondent aux critères de sélection du Comité de pilotage immobilier.

Nous vous rappelons que si vous êtes intéressé-e à louer un logement dans les immeubles de la Fondation :
- vous pouvez vous inscrire sur la liste ad hoc en envoyant un mail à info@musiquesarts.ch. Vous recevrez les informations concernant les logements vacants une semaine avant leur diffusion au public,
- si vous étiez déjà inscrit-e l'an dernier, merci de renouveler votre demande. Sans celle-ci, votre inscription sera supprimée.

Autre pour mémoire : si vous êtes salarié-e auprès d'un 2ème établissement, vous avez la possibilité d'être assuré-e pour ce salaire auprès notre institution sur la base du plan de prévoyance de la FPMA et regrouper ainsi vos avoirs LPP. Cette demande doit être adressée par écrit au Conseil de fondation.

Au niveau légal, le règlement de prévoyance a été mis à jour au 1er janvier 2022 suite à la réforme de l'AI, à l'introduction du nouvel article sur l'obligation d'annonce en cas de manquement à l'obligation d'entretien, à l'entrée en vigueur du mariage pour tous et à la nouvelle loi sur le congé de prise en charge pour les enfants gravement malades. [Les modifications apportées au règlement au 1er janvier 2022 sont ici.](#)

Vous trouverez sur le site de la Fondation le nouveau règlement, le rapport de la présidence 2021, les comptes révisés 2021 ainsi que les newsletters qui ont vu le jour cette année.

Pour tout renseignement sur votre certificat de prévoyance ou votre dossier personnel, Madame Joëlle Hadorn de Kessler Prévoyance est à votre disposition par mail joelle.hadorn@kessler.ch ou par téléphone 021 321 66 33.

En restant à votre disposition, nous vous envoyons, chère assurée, cher assuré, nos sincères remerciements pour la confiance renouvelée et nos salutations les plus cordiales.

Fait à Genève, juin 2022.

Pour le Conseil de fondation de la Fondation de prévoyance Musiques-Arts



Cyril Ledermann



Patricia Villars